



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sociétés par actions

Question écrite n° 105270

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des petits porteurs de Vivendi universal. En effet, malgré la reconnaissance des fautes commises par Vivendi universal par l'Autorité financière des marchés en sa décision du 3 novembre 2004, les victimes ne parviennent pas à obtenir réparation, compte tenu de la mauvaise volonté des banques et de leur refus d'engager les poursuites judiciaires qui leur permettraient de rembourser les actionnaires lésés. Compte tenu du coût de la lourdeur des procédures, ceux-ci ne sont pas à même d'engager eux-mêmes ces poursuites contre le secteur bancaire. La loi a instauré un fond d'indemnisation des victimes d'infractions pénales ; il serait logique que les victimes d'infractions boursières, qui constituent également des infractions pénales, soient aussi concernées par ce fond. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les petits porteurs de Vivendi obtiennent réparation à hauteur de leur préjudice.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105270

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3533

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)